

Copie à l'intention de la Division des Affaires politiques du Département  
Politique, pour son information.

*Am*

B.71.Fr.O. - B/rb

## RAPPORT SUR LA PRISE EN CHARGE DES INTERETS FRANÇAIS EN IRAK

La rupture des relations diplomatiques avec la France a été décidée le 9 novembre 1956 par le gouvernement irakien. J'en fus informé, en même temps que l'ambassadeur de France, par M. Yousef Gaylani, sous-secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères. Ce dernier me fit part du désir de son gouvernement de voir la Suisse s'occuper de la sauvegarde des intérêts irakiens en France.

Le 12 novembre, je reçus votre communication m'avisant que le Conseil fédéral avait décidé, d'une part, d'accepter la prise en charge des intérêts irakiens en France à condition que le gouvernement français donne son consentement et, d'autre part, d'accepter également la requête du gouvernement français de prendre en charge ses intérêts en Irak. Vous me demandiez de contacter le gouvernement irakien afin d'obtenir son accord pour la représentation des intérêts français. Cet accord fut donné immédiatement car le Conseil des ministres avait décidé d'avance de réserver un accueil favorable à une éventuelle demande de la Légation.

Par lettre du 16 novembre, je vous avais fait part des informations contradictoires reçues du Quai d'Orsay par l'ambassadeur de France à Bagdad. Je vous signale encore que Paris câbla le 21 novembre seulement à son ambassadeur ici la décision de la Suisse d'accepter les intérêts français en Irak.

Dès réception de votre télégramme me confirmant cette prise en charge, je me suis mis en rapport avec l'ambassadeur de France en vue de préparer, le plus vite possible, les différents inventaires et d'entreprendre toutes les formalités nécessaires pour la remise des divers bâtiments et bureaux français à Bagdad et à Basrah. Il s'agit des immeubles et organisations suivants:



- 2 -

B A G D A DI. Résidence de l'ambassadeur.

Ce bâtiment, dont le contrat de bail expire le 31 décembre 1956, nous a été remis, le 21 novembre, entièrement meublé et installé. Le gouvernement français avait déjà donné son accord à un nouveau bail de 3 ans pour un loyer annuel de ID 3'000.---. Je vous saurais gré de vouloir m'autoriser à signer ce contrat avant la fin de l'année en cours.

Tous les objets de valeur figurant à l'inventaire, en particulier, l'argenterie, la vaisselle (Sèvres), les tapis, les meubles et les tableaux ont été contrôlés, les 20, 21 et 22 novembre, par Mlle Rose Baumer. Les pièces manquantes ont été marquées sur la liste. La lingerie n'a pas pu être vérifiée; elle est toutefois de peu d'importance. Certains autres objets, plus particulièrement ceux qui concernent la cuisine, n'ont pas été contrôlés.

L'inventaire est un volume d'environ 50 pages; je ne dispose pas du personnel nécessaire pour le faire copier. Il est déposé au bureau.

L'argenterie a été mise en sécurité dans un des deux coffres de l'ambassade.

D'accord avec l'ambassadeur, les salons de réception, qui se trouvent au rez-de-chaussée, resteront fermés tandis que les autres pièces sont à la disposition du personnel suisse chargé des intérêts étrangers.

Pour tenir en état la résidence, il est nécessaire de conserver un minimum de deux domestiques payés, jusqu'ici, personnellement par l'ambassadeur.

Après le départ de l'ambassadeur, le pavillon français a été descendu et le nôtre hissé. Deux panonceaux, en langues arabe et française, "Division des intérêts étrangers de la Légation de Suisse" ont été apposés à l'entrée.

./.

## II. Chancellerie de l'ambassade.

La chancellerie se trouve sur le même terrain que l'ambassade. L'inventaire des meubles et des installations de bureau est joint à celui de la résidence et a été entièrement contrôlé et corrigé, le 21 novembre, par M. Bruno Stöckli.

Les bureaux sont utilisés par la Division des intérêts étrangers de la Légation. D'accord avec le Quai d'Orsay, l'ambassadeur m'a demandé de garder un secrétaire et un comptable français, tous les deux auxiliaires. Le gouvernement irakien consentira à l'emploi de ces deux personnes si les autorités françaises, de leur part, autorisent M. Fathallah, traducteur de l'ancienne ambassade d'Irak à Paris, à rester en France comme collaborateur de notre Légation en charge des intérêts irakiens. L'ambassadeur a, en outre, promis à une partie du personnel de service de rester en fonction. Il s'agit du concierge, des deux plantons et des deux jardiniers. Ces personnes, ainsi que le chauffeur (nécessaire comme garçon de courses et pour conduire notre personnel qui ne connaît pas du tout la ville), sont, en effet, indispensables au bon fonctionnement du service et à l'entretien des bureaux et du jardin.

Une liste de ces personnes et de leur salaire est annexée au procès-verbal de la remise de la résidence et des bureaux, du 21 novembre 1956.

A ma demande, la camionnette de service Renault, dont le moteur ne semble plus être en très bon état, a été laissée à notre disposition.

Une liste, non contrôlée, des archives administratives est ajoutée au procès-verbal de la remise. Ces archives pourraient, en certains cas, être utiles à notre Division des intérêts étrangers.

62 passeports m'ont été remis personnellement par l'ambassadeur avec prière d'en assurer la garde en attendant des instructions. Ils se trouvent dans mon coffre à la Légation.

- 4 -

Deux panonceaux "Division des intérêts étrangers de la Légation de Suisse" ont été fixés à l'entrée des bureaux.

Il a été provisoirement convenu avec la police de Bagdad qu'un policier surveillera en permanence les anciens bureaux de l'ambassade et un autre la résidence. Cela paraît suffisant, pour le moment au moins, car un poste de police se trouve très près des deux immeubles.

### III. Bureaux de l'attaché commercial.

L'inventaire joint au procès-verbal de la remise, du 20 novembre, a été contrôlé, le 19 du même mois, par le soussigné et M. Max Joss.

Les bureaux ont été fermés à clé. La police de garde dans ce secteur a été chargée par le Ministère des affaires étrangères de soigner en particulier la surveillance du bâtiment dans lequel se trouvent les bureaux. Un agent de la Division des intérêts étrangers contrôlera régulièrement ces locaux et s'occupera de les faire nettoyer une fois par mois.

Contrairement au procès-verbal, ce n'est pas une plaque "Légation de Suisse, Intérêts étrangers" qui a été fixée à l'entrée du bureau, mais une lettre de protection.

### IV. Bureau du Centre culturel français.

Ce bâtiment se trouve en mauvais état et le gouvernement français n'avait pas l'intention de prolonger le bail au-delà du 10 juillet 1957. Il avait conclu un accord avec le propriétaire, selon lequel une nouvelle maison serait bâtie pour abriter le Centre. Le moment venu, il faudra consulter le gouvernement français sur ses intentions.

Le Centre contient l'appartement du directeur, des classes, une bibliothèque et d'autres locaux. L'inventaire des meubles et du matériel, joint au procès-verbal de

- 5 -

la remise du 20 novembre, a été contrôlé, le 17 novembre, par le soussigné et M. Stöckli. En revanche, les listes des films, des disques et des livres n'ont pas pu être vérifiées.

La maison a été fermée à clé et deux gardiens engagés pour sa surveillance; étant donné la valeur de certains objets qui pourraient être volés facilement, il sera nécessaire qu'un agent de la Division des intérêts étrangers contrôle régulièrement les lieux. Le Centre devra être nettoyé au moins une fois par mois.

Une lettre de protection a été fixée à l'entrée du bâtiment.

#### PROTOCOLE FINANCIER DU 21 NOVEMBRE 1956

Les comptes bancaires de l'ambassade, du bureau de l'attaché commercial et du Centre culturel avaient été bouclés depuis deux semaines déjà et tous les fonds déposés à l'ambassade. Le montant total m'a été remis le 21 novembre; il s'agit de ID 21'860,364.

Deux comptes ont été ouverts, le même jour, auprès de la "Ottoman Bank" (ID 15'000.---) et de la "Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie" (ID 6'500.---) au nom "Foreign Interests Division of the Swiss Legation". Ont la signature: 1) le soussigné, 2) M. Max Joss, 3) M. Bruno Stöckli. Le solde se trouve déposé dans un coffre de la Division des intérêts étrangers.

\* \* \*

#### B A S R A H

Sans pouvoir attendre votre décision, j'ai été obligé de déléguer M. Stöckli à Basrah pour prendre charge du consulat de France et se mettre au courant des activités de ce poste, en particulier, de l'établissement de manifestes pétroliers. Le gouvernement irakien n'a, malheureusement, pas autorisé l'agent auxiliaire français qui s'occupait du consulat à y rester.

./.

- 6 -

Un petit rapport séparé de M. Stöckli vous informera de sa mission.

Le poste de Basrah est, pour le moment, entièrement fermé, ce qui peut avoir des répercussions graves pour les pétroliers français. Notre légation à Beyrouth m'enverra, le 27 novembre, M. Jost à titre temporaire. Ce sera donc lui ou M. Joss qui devra se rendre à Basrah pour étudier en premier lieu la possibilité de désigner un agent pouvant être chargé des manifestes à titre honorifique ou pour trouver un moyen afin que les documents puissent être rapidement transmis à Bagdad par l'entremise des pilotes de l'"Iraqi Air Ways" et renvoyés immédiatement par la même voie à Basrah. Si une de ces deux solutions ne s'avérerait pas réalisable, vous devriez m'attribuer un agent de chancellerie, de 15ème à 18ème classe, mais avec expérience des pays extra-européens, pour s'occuper du consulat. A part les manifestes, ce bureau a la juridiction consulaire sur le sud de l'Irak et les principautés du golfe Persique et doit délivrer de nombreux visas.

M. Stöckli se rendra avec celui qui sera désigné notre agent à Basrah pour l'introduire auprès des autorités et le mettre au courant de sa nouvelle activité.

\* \* \*

#### DEPART DES DIPLOMATES ET FONCTIONNAIRES CONSULAIRES FRANÇAIS

Les autorités irakiennes ont tout fait pour faciliter ce départ qui a eu lieu le 22 novembre à 15h.15 par un avion de la Compagnie Air-France qui, le même jour, reprenait ses services sur Bagdad. La douane n'a pas contrôlé les plus de 1'500 kg. de bagages et le directeur général du Protocole a accompagné les agents français jusqu'à l'avion. Environ 200 personnes, dont de très nombreux diplomates étrangers et un certain nombre d'Irakiens, étaient présentes lors du départ qui a eu lieu dans une atmosphère de cordialité.

Bagdad, le 24 novembre 1956.

G.E. Bucher

Chargé d'Affaires a.i.